

APRES LE GRENELLE....

L'État déconcentré et le Développement
Durable

Mode d'emploi de la nouvelle organisation



Article 49 LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement

« Construire une nouvelle économie conciliant protection de l'environnement, progrès social et croissance économique exige de nouvelles formes de gouvernance, favorisant la mobilisation de la société par la médiation et la concertation »

L'ETAT SE REORGANISE AU NIVEAU LOCAL



A l'échelle régionale: 8 entités

5 directions régionales sous l'autorité du Préfet de Région

- la **DRAAF** (agriculture, alimentation, forêt)
- la **DRAC** (culture)
- la **DIRECCTE** (entreprises, compétitivité, concurrence, travail, emploi)
- la **DRJSCS** (jeunesse, sports, cohésion sociale)
- la **DREAL**

3 services régionaux

- le **Rectorat**
- la **Direction Régionale des finances publiques**
- l'**Agence Régionale de Santé**



Le niveau départemental

Échelon de mise en œuvre des politiques publiques et de contact avec les usagers

2 ou 3 directions départementales interministérielles sous l'autorité du Préfet

- la DDT (direction départementale des territoires)
- la DDPP (direction départementale de la protection des populations)
- la DDCS (direction départementale de la cohésion sociale)

Ces 2 dernières fusionnées en 24, 40 et 47

La DREAL, service référent du développement durable

- La DREAL est la résultante de la fusion des ex DRE, DIREN et DRIRE
- Le nouveau service unifié du MEEDDM en région ; 470 agents, une communauté de travail avec une diversité des origines et des cultures professionnelles et un maillage de réseaux métiers ancrés dans les territoires;

5 SERVICES « METIERS »

Le service Climat – Énergie

Le service mobilité, transports, infrastructures

Le service patrimoine, eau, biodiversité

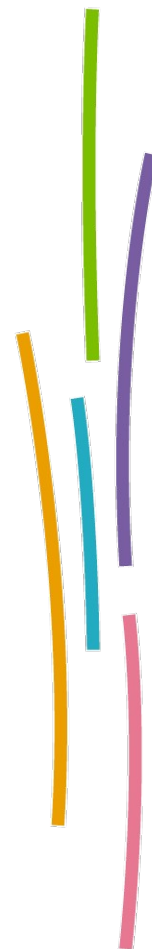
Le service prévention des risques

Le service aménagement et logement durable



2 missions transversales

- Mission connaissance et évaluation
- Mission partenariats et promotion du développement durable



Un réseau interministériel régional de correspondants DD

Car le Développement Durable n'est pas l'apanage d'un seul ministre

Avec des représentants de l'ensemble des directions régionales

Mobilisé autour des questions transversales de Développement Durable

Des instances de concertation

Le comité Régional des Agendas 21

Le Comité de suivi de la territorialisation du Grenelle



Un comité régional des Agendas 21

Une composition remaniée en 2010 du comité créé en 2007.

Une composition instituant une gouvernance cinq avec des représentants des collectivités locales dont l'Agenda 21 est reconnu, des représentants des entreprises, des syndicats, de la société civile,

Et avec l'appui d'experts du monde universitaire

**Un comité pour
informer,
encourager
et accompagner
les collectivités locales dans
l'élaboration des projets territoriaux
de développement durable**



Avec des outils....

- Le cadre national de référence des Agendas 21
- Une mise en synergie des politiques publiques
- Des échanges et la capitalisation d'expérience, d'outils opérationnels et de bonnes pratiques territoriales
- Et bientôt un référentiel national d'évaluation

Un comité de suivi de la territorialisation du Grenelle

- Issu du comité régional des Agendas 21
- Formation restreinte dans la dynamique de la gouvernance à 5
- Chargé d'impulser, suivre et évaluer la territorialisation des engagements du Grenelle
- 20 enjeux, 8 groupes de travail

20 enjeux prioritaires pour l'Aquitaine

Dans le domaine des mobilités

développement des déplacements de proximité décarbonés. (Grenelle N° 24)

doubler le réseau de LGV afin d'offrir plus d'alternatives à l'avion et à la voiture (Grenelle N° 27)

renforcement du transport combiné (rail-route + maritime) (Grenelle N° 39)

Dans le domaine du Logement / Aménagement

renforcement de l'efficacité énergétique du parc de logements sociaux (Grenelle N° 6)

développement des éco-quartiers (Grenelle N° 49)

lutte contre l'étalement urbain et le mitage (Grenelle N° 50 et N° 72)

Dans le domaine Energie / climat

développement des énergies renouvelables: solaire, géothermie, biomasse (Grenelle N55)

Schéma Régional Climat Air Energie, décliné en plans climat territoriaux (Grenelle N° 71)

Dans le domaine des déchets

prévention et de valorisation des déchets (Grenelle N° 259 à 264)

Dans le domaine de l'emploi (Approche transversale)

Adapter les formations aux enjeux du développement durable

Dans le domaine Biodiversité

mettre en place la trame verte et bleue, (Grenelle N 73)

restaurer les marais (lagunes, palus, barthes, saligues et tourbières) (Grenelle N 112)

enforcer le réseau des aires protégées et restaurer les espèces menacées (Grenelle N 74).

Dans le domaine des productions forestières, agricoles et piscicoles

gérer les fonctions multiples de la forêt (Grenelle N 77)

gérer les ressources halieutiques (poissons marins et d'eau douce) et leur interface avec le littoral (Grenelle N 87).

réduire la consommation des phytosanitaires les plus préoccupants (Grenelle N 99, 143).

Dans le domaine de la gouvernance et la sensibilisation

développement des démarches territoriales de développement durable (Grenelle N 171)

développer l'éducation à l'environnement et au développement durable (Grenelle N 205)

Dans le domaine de la Santé

Rapports entre santé et environnement

Pacte de solidarité écologique